

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 24 NOV. 2016

modifiant l'arrêté du 27 octobre 2016 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) de recherche de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication organisé au titre de l'année 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 91-486 du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de la recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture, et de la communication et des grands travaux;

Vu l'arrêté du 10 juin 1999 fixant les modalités d'organisation et le déroulement de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de recherche de classe exceptionnelle de la mission de la recherche du ministère chargé de la culture,

Vu l'arrêté du 14 octobre 2016 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2016, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) de recherche de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 27 octobre 2016 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) de recherche de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication organisé au titre de l'année 2016 est modifié comme suit :

- Madame Stéphanie TOURON, ingénieure de recherche de 2^{ème} classe, responsable du pôle grottes ornées, laboratoire de recherche des monuments historiques remplace

madame Ann BOURGÈS, ingénieure de recherche de 2^{ème} classe, au pôle scientifique pierre, laboratoire de recherche des monuments historiques.

Article 2

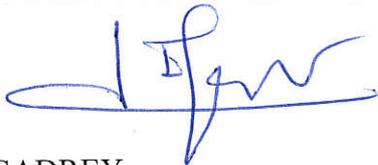
Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 24 NOV. 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY